

MAIRIE
De
MONTRICHER-ALBANNE
161, Rue de la Mairie
LE BOCHET
73870 MONTRICHER-ALBANNE
☎ 04 79 59 61 50
📧 montricher.bochet@wanadoo.fr



COMPTE RENDU DU 24 DECEMBRE 2020

L'AN DEUX MIL VINGT ET LE VINGT-QUATRE DECEMBRE, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sophie VERNEY, Maire.

Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, Mme Marielle EDMOND, M. Franck CHEVALLIER, Mme Claude CARRAZ, Mme Laure PASQUIER, Mme Marilou BREYTON, Mme Alicia COUSYN, M. Michel TETAZ, M. Didier BUTTARD, M. Samuel CHAMBEROD et M. Michel LEFEVER

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mme Claude CARRAZ

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte-rendu de la précédente réunion.

CONVENTION DES PRESTATIONS ENTRE LA REGIE AUTONOME COMMUNALE DES REMONTEES MECANIQUES ET LA COMMUNE

Madame le Maire présente une convention à intervenir avec la Régie Autonome Communale des Remontées Mécaniques et des Pistes de Montricher-Albanne-Les Karellis afin d'assurer un service de prévention des risques naturels avalancheux, de prévoir une permanence des interventions de premiers secours et d'organiser les modalités techniques relatives aux activités sportives et de loisirs pour la période du 19 décembre 2020 au 03 janvier 2021 inclus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

CONVENTION RELATIVE AU DENEIGEMENT ET SALAGE DE LA VOIE COMMUNALE DES KARELLIS PAR LE DEPARTEMENT

Madame le Maire présente une convention à intervenir avec le Département dans le cadre des prestations de déneigement de la voie communale des Karellis pour la période hivernale 2020-2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

MOTION POUR LA DEFENSE DES HEBERGEURS DE LA STATION DES KARELLIS

Les Karellis propose un modèle de gouvernance unique dans le paysage des stations de ski puisqu'elle ne compte aucun propriétaire privé.

Pionnière de l'économie sociale et solidaire, elle est à un tournant de son histoire avec la fin de la délégation de service public.

Au tout début, il y a une association, "Renouveau", qui a inventé le modèle : les habitants donnent leurs terrains pour que la station de ski se crée dans une optique de développement social et solidaire. Ainsi, c'est notamment aux Karellis qu'est né le premier foyer pour accueillir décemment les saisonniers.

Jusqu'en 2019, la station fonctionnait sur un modèle unique d'économie circulaire : la commune et les hébergeurs finançaient les remontées mécaniques, géraient en coopérative les commerces, l'office de tourisme ou le déneigement via le Conseil Supérieur des Karellis, où siégeait également la commune dans un système de cogestion.

"Le changement dans la continuité" résume l'évolution de la gouvernance aux Karellis. La station change ses statuts depuis novembre 2019. La commune de Montricher-Albanne, qui possède tous les terrains et les hébergeurs - uniquement des Villages Vacances - prennent les rênes directement, sans passer par un délégataire de service public qui était une association nationale (Villages Clubs du Soleil).

Si les valeurs fortes qui portent la station familiale par excellence depuis sa création demeurent, des projets de développement et de diversification de modes d'hébergements devraient permettre d'apporter plus de sécurité financière à l'ensemble du système.

Force est de constater qu'aujourd'hui à cause de la crise sanitaire, la station se trouve en grande difficulté. En effet, en décembre la station n'a pas pu ouvrir du tout contrairement à d'autres stations-villages, car elle est composée à 90% de villages vacances qui n'ont pu ouvrir malgré tous les protocoles et précautions sanitaires programmés. « Un village-vacances sans restauration est comme un bar sans boisson », il ne peut fonctionner.

Pourtant la station avait mis en œuvre, comme cet été, des adaptations et des gestes barrières conformes aux réglementations : sur le grand front de neige des horaires décalés des cours ESF, des contrôles multiples pour respect de la distanciation et port du masque avaient été imaginés, quant aux hébergeurs ils avaient mis en place des purificateurs d'air et des services de restauration décalés.

La Régie autonome communale des remontées mécaniques, les hébergeurs et leurs villages-vacances tout comme la commune ne pourront pas supporter ces pertes astronomiques dues à la crise sanitaire et aux décisions de fermeture. Certains villages-vacances associatifs risquent de disparaître si rien n'est fait et l'emploi des 500 saisonniers risque de ne plus être reconduit. C'est l'économie, d'une station, d'une commune, d'un Département qui sont fortement mises à mal.

C'est la raison pour laquelle,

le Conseil Municipal, soutient, après en avoir délibéré à l'unanimité la motion des hébergeurs mise en annexe.

La séance est levée à 10h00.

Le Maire,
Madame Sophie VERNEY.



Le 14 décembre 2020

Mesdames et Messieurs les élus,
Chers amis et collègues du tourisme du secteur de la montagne,

Dans la crise COVID que nous traversons, différents dispositifs de soutien ont été mis en œuvre pour sauvegarder les secteurs les plus impactés : abatement des charges, mesures de soutien et préservation des activités d'exploitation pour beaucoup de professionnels de la montagne. C'est la reconnaissance de l'impact majeur de la décision unilatérale du gouvernement de fermer les remontées mécaniques pour les fêtes, et au-delà.

Ces dispositifs touchent la restauration, l'hôtellerie, les commerces, les services, les professions d'encadrement sportifs, portant beaucoup d'emplois liés aux TPE et PME. Toutes ces structures sont majoritairement des établissements unitaires qui contribuent aux services des vacanciers et complètent les prestations des domaines skiables. Ce sont aussi d'importants pourvoyeurs d'emplois locaux.

Mais ils ne sont pas les seuls.

Exclus de ces dispositifs pertinents restent les opérateurs de villages vacances et les résidences de tourisme, qui pour plus de 50% d'entre eux fonctionnent en structure ETI ou groupes constitués, soumis à des plafonds d'aide (200.000 euros par entreprise et par mois) rendant de facto les fonds de solidarité inopérants. Ils ne disposent d'aucun abatement de charge, d'aucune mesure adaptée à la taille de leurs établissements et au nombre d'établissements exploités.

Ils sont pourtant présents partout sur les domaines skiables, et indispensables à la rentabilité de tout l'écosystème en logeant les touristes quel que soit leur pouvoir d'achat. Les villages vacances sont par ailleurs fondamentaux pour gagner la bataille de l'emploi local (60% des équipes et co-traitants) et de la jeunesse en étant des primo-employeurs bien identifiés engagés depuis toujours dans la formation, reconnus internationalement.

Leurs charges fixes représentent *a minima* 35% de leur CA et jusque 50% pour les résidences de tourisme. **Pour l'immense majorité, ils ne peuvent par ailleurs ouvrir que si tous les services sont en place : hébergement, ski, restauration mais aussi club enfant, animation...**

L'activité des villages de vacances et des résidences de tourisme est donc aujourd'hui très largement impactées par une fermeture du fait de la situation. **Au-delà du ski, les villages vacances souffrent particulièrement de ne pas pouvoir proposer leur service de restauration collective, éloignant leur possibilité d'ouverture dans le contexte sanitaire à la date de réouverture des restaurants indépendants, qui est encore très incertaine.**

Dès l'annonce de la non-ouverture des remontées mécaniques, nous avons dû faire face à une vague d'annulations qui a vidé entièrement les réservations sur la fin d'année évidemment, mais aussi sur l'essentiel du mois de janvier. Le flou entretenu sur les dates d'ouverture des restaurants et des remontées mécaniques empêche les clients de réserver au-delà de janvier. A l'instar de ce que nous avons vécu cet été, nous savons qu'il faut plusieurs semaines pour reconstituer ce flux de réservations. Dans ces conditions et sans aide pour la période que nous traversons, l'essentiel des opérateurs de clubs villages vacances devront réduire leurs pertes et leurs risques au minimum, et sans doute restreindre leur ouverture à la haute saison du mois de février, pour éviter un mois de mars atone et un avril trop dépendant de congés tardifs de la zone C. Cette démarche sera d'autant plus forte que les dispositifs de chômage partiel ne seraient pas reconduits.

La crise se prolongera sur le moyen et long terme ; si notre activité n'est pas collectivement soutenue, nos entreprises ouvriront la voie d'arbitrages d'établissements et d'engagements sociaux et sociétaux, qui se convertiront alors en lits froids à des échelles insolubles pour les écosystèmes montagnards déjà fortement impactés par ce phénomène.

Les villages Vacances, avec le soutien des Résidences de Tourisme, demandent la mise en place de mesure de soutien pour tous, mais adapté aux spécificités sectorielles :

- La prise en charge de 70% des charges fixes en dehors du plafond français de 200.000 euros par entreprise et par mois, mais aussi du plafond européen de 800.000 euros par entreprise sur la période de crise (en alignement avec les sociétés de remontées mécaniques) ;
- Des mesures d'abattement sur les cotisations sociales au prorata de l'activité réelle ;
- La possibilité d'accueillir les clients dans des espaces de restauration collective agencés et adaptés, sans risque en segmentant la fréquentation, une organisation intégrant la mise en œuvre d'un couvre-feu et le respect strict des protocoles validés et ayant déjà fait leurs preuves (aucun cluster n'a été relevé depuis mars 2020 sur nos établissements). La traçabilité client dans nos établissements est totale et chaque famille se voit attribuer une même table pour toute la durée du séjour.

C'est pourquoi par ce courrier, nous tenions à attirer votre attention sur nos activités dont la première vocation est de faciliter l'accueil des vacanciers sur votre territoire.

Nous savons votre attention particulière à tous les acteurs du secteur de la montagne. Votre engagement a déjà permis de sauver des milliers d'emplois, tout l'écosystème doit être soutenu au même niveau.

La coordination de tous les opérateurs de Villages Vacances en France



Les villages vacances
Évadez-vous en France

VT F
L'Esprit Vacances

AVMA
VOS VACANCES
& PLUS ENCORE...

Odedia
VACANCES
original par nature

Odcvl
comptoir de projets éducatifs

vacances ulvf

EPAF
VACANCES

AVL
ANIMATION VACANCES LOISIRS
VOYAGER | GRANDIR | S'ÉPANDRE

Vacances
Léo Lagrange

Cap'vacances

Miléade
Villages Clubs & Hôtels

VILLAGES CLUBS
DU SOLEIL

CAPFRANCE
villages vacances et hôtels clubs

Ternélia
Les vacances en terres authentiques

vacanciel

VACANCES BLEUES

azureva
Vacances en terre de partage

ROUTES DU MONDE
ATC

ARTES
Découverte et Vacances
www.artes.asso.fr

TERALIS

UCPa
SPORT YOUR NATURE

la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

vacances passion
Le coup de cœur!

VVF

AEC
DES COULEURS À VOS VACANCES

UNIVAC
HÔTELS - CLUBS

Les Fauvettes
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

apas-btp